



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après le refus d'un projet de giratoire par le Grand Conseil

### **Solution provisoire pour le carrefour d'Essertes**

**Le Département des infrastructures a présenté ce matin à la Municipalité d'Essertes plusieurs projets d'aménagement provisoire du carrefour de la Croix fédérale, en attendant qu'un nouveau projet soit étudié et obtienne l'accord du Grand Conseil. L'aménagement provisoire sera mis en place prochainement.**

Sitôt après le refus par le Grand Conseil du crédit de 1,3 million de francs pour réaliser un giratoire à Essertes, M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, a demandé au Service des routes de proposer plusieurs projets d'aménagement provisoire et d'en chiffrer le coût, puis d'étudier une solution définitive moins coûteuse que celle initialement prévue.

Cette volonté d'aller de l'avant trouve une double justification :

- le problème de la sécurité des piétons (parmi lesquels des enfants se rendant à l'école) et du trafic est réel ;
- le législatif cantonal ne conteste pas l'opportunité d'un aménagement du carrefour.

Trois projets ont été présentés ce matin aux autorités d'Essertes : installation d'îlots centraux modérateurs de trafic, ainsi que deux variantes de giratoire.

Le chef du Département des infrastructures fera son choix de l'aménagement provisoire dans les prochains jours. Celui-ci sera mis en place pour la rentrée scolaire.

Quant au projet définitif, il fera l'objet d'un nouvel exposé des motifs et projet de décret qui sera présenté au Grand Conseil au cours du premier semestre de 1999.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 1998

## **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

M. François Forel, chef de la division des routes cantonales, 021 / 316 70 70 M. Naaman Saïd,  
ingénieur au Service des routes, 021 / 316 70 59